

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE
DE RETRAITE DES EMPLOYÉS
D'HUMANIA ASSURANCE INC.

APPEL DE CANDIDATURE

Votre comité de retraite a lancé un appel de candidatures afin de pourvoir un poste en 2025 :

- Représentant des participants non-actifs, retraités et bénéficiaires - Membre votant

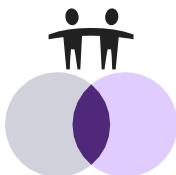
POSEZ VOTRE CANDIDATURE !

Nous vous invitons à consulter les documents en pièces jointes et à envoyer votre candidature à l'adresse courriel communication.rcre@humania.ca, au plus tard **mardi le 2 septembre 2025**.



Renseignez-vous auprès d'un membre du comité ou encore mieux, visitez le portail <https://rcre.humania.ca/> pour prendre connaissance de cet appel et connaître tous les détails.





IMPORTANT

Date limite pour les mises en candidature: **4 septembre 2025**

FORMULAIRE DE CANDIDATURE 2025

Identification et coordonnées

Prénom :	<input type="text"/>	Nom :	<input type="text"/>
Courriel :	<input type="text"/>	Tél. :	<input type="text"/>

Poste à combler

Représentant des participants non actifs, retraités et bénéficiaires - Membre votant

En 2025, un poste pour **Représentant des participants non actifs, retraités et bénéficiaires - Membre votant**, devient vacant. M. Daniel F. Gravel, qui occupe présentement ce poste depuis le 11 novembre 2021, a manifesté son désir de poursuivre son mandat.

Toutefois, nous devons tout de même procéder à un appel de mises en candidatures dans l'éventualité où d'autres personnes souhaiteraient devenir membre du comité de retraite.

Important : Vous devez appartenir au même groupe de participants que le poste en élection (dans le présent cas, non actif, retraité ou bénéficiaire) pour que votre candidature soit valide et présentée à l'assemblée générale annuelle du 25 septembre prochain.

Il est à noter que les réunions du comité de retraite se déroulent en français. La documentation s'y rattachant pourrait être traduite en anglais, s'il y a lieu.

Si vous souhaitez nous faire parvenir votre candidature pour le poste de **Représentant des participants non actifs, retraités et bénéficiaires - Membre votant**, veuillez compléter la partie **Identification et coordonnées** au haut de la présente page, ainsi que les sections **Formation et expérience** et **Motivation pour être membre du comité de retraite** à la page 2.

Formation et expérience¹

Veuillez expliquer la formation et l'expérience directe ou indirecte que vous avez en lien avec tout type de comité. Vous pouvez également joindre votre curriculum vitae (facultatif).

Motivation pour être membre du comité de retraite²

Pourquoi souhaitez-vous devenir membre du comité de retraite d'Humania Assurance?

Pour officialiser votre candidature

Veuillez faire parvenir le présent formulaire de candidature, de même qu'une photo récente (portrait), **au plus tard le 4 septembre 2025**, à l'adresse courriel suivante: communication.rcre@humania.ca

Signature : _____

Date : _____

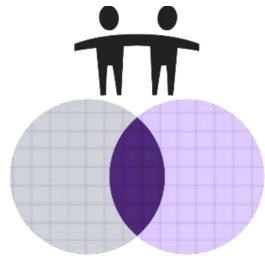
IMPORTANT

Date limite pour les mises en candidature : 4 septembre 2025

** toute candidature reçue par courriel ou par la poste après le 4 septembre à 11h59 ne sera pas considérée **

¹ Les renseignements fournis à la section Formation et expérience et à celle Motivation pour être membre du comité de retraite pourront servir en tout ou en partie à la présentation de votre candidature avant et lors de l'assemblée générale annuelle. Le texte de présentation de votre candidature vous sera soumis pour commentaires et approbation avant sa publication sur le site rcre.humania.ca.

²Idem.



RÉGIME COMPLÉMENTAIRE
DE RETRAITE DES EMPLOYÉS
D'HUMANIA ASSURANCE INC.

MISE EN CANDIDATURE

Membre du comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés d'Humania Assurance Inc. (RCRE)

Le comité de retraite du RCRE
HUMANIA ASSURANCE INC.

MISE EN CANDIDATURE

Rôle et responsabilités des membres du comité de retraite¹

Le Comité de retraite agit à titre de fiduciaire du régime. À ce titre, son rôle est de s'assurer que la gestion de la caisse de retraite et l'administration du régime se fassent avec efficacité. Le Comité doit, entre autres :

- Se conformer aux dispositions du régime, avec toutes les lois applicables ainsi qu'avec tout document légal ou contrat se rapportant au régime
- Établir une politique de placement qui tiendra compte à la fois des rendements et des risques
- Communiquer avec les participants, l'employeur, les autorités gouvernementales et les divers prestataires de services en toute intégrité et avec efficacité

Par leur engagement, les membres du comité contribuent ainsi à la sécurité financière du régime et par conséquent, à la sécurité financière de la retraite des participants. Ce qui précède vous donne un aperçu du rôle et des responsabilités d'un membre du comité de retraite. Pour en apprendre davantage, vous pouvez consulter le site interne de Retraite Québec :

https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/administrateur/role_administrateur/Pages/default.aspx

Formation du comité de retraite²

Le comité de retraite doit être composé d'au moins cinq (5) membres. Il est composé actuellement de sept (7) membres, dont :

- 2 membres qui représentent les participants actifs (un membre votant et un membre non-votant³);
- 2 membres qui représentent les participants non actifs (un membre votant et un membre non-votant⁴);
- 2 membres qui représentent l'employeur;
- 1 expert indépendant.

Désignation des membres

Humania désigne trois (3) de ces membres dont le membre indépendant.

La désignation des membres du comité qui représentent les participants se fait lors de l'assemblée annuelle. Ainsi, le groupe des participants actifs peut désigner un membre du comité et le groupe des participants non actifs et les bénéficiaires recevant une rente ont le droit de désigner un membre du comité de retraite.

¹ Idem

² Texte du régime,

³ Membre non-votant : facultatif

⁴ Idem.



RÉGIME COMPLÉMENTAIRE
DE RETRAITE DES EMPLOYÉS
D'HUMANIA ASSURANCE INC.

Nomination et durée du mandat

Les membres du comité entrent en fonction à la date de leur nomination et le demeurent jusqu'à l'expiration de leur mandat qui est de trois (3) ans, à moins qu'il ne soit renouvelé, ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Rémunération

Il est à noter que les membres du comité n'ont droit à aucune rémunération de la caisse de retraite ni aucune rémunération supplémentaire du promoteur du régime pour leurs services à titre de membres du comité.⁵

Calendrier des rencontres

Le comité se réunit au moins deux fois (2) par année. Il est possible que des réunions spéciales soient aussi convoquées, selon les besoins. Un calendrier des rencontres est proposé à la séance de décembre.

Modalités d'élection et mise en candidature

À partir de maintenant, les postes à combler au sein du comité de retraite seront affichés annuellement sur le site **rcre.humania.ca**

Lors de l'assemblée annuelle, les postes pour lesquels une élection est potentiellement requise sont :

- 1 poste de représentant des participants actifs (avec droit de vote)
- 1 poste de représentant des participants actifs (sans droit de vote)
- 1 poste de représentant des participants non actifs (avec droit de vote)
- 1 poste de représentant des participants non actifs (sans droit de vote)

Le candidat ayant le plus de votes obtiendra le poste avec droit de vote et le second, le poste sans droit de vote dans la mesure où les deux postes sont à combler dans la même période d'élection.

Pour soumettre une candidature, un formulaire de candidature doit être complété et retourné dans les délais indiqués lors de l'affichage. Une brève présentation des candidatures reçues sera publiée sur le site internet du régime de retraite **rcre.humania.ca** avant la tenue de l'assemblée annuelle.

Le formulaire de candidature est disponible sur le site internet du régime de retraite **rcre.humania.ca**.

Question - Commentaires

Vous avez des questions ou des commentaires au sujet du processus de mise en candidature? Veuillez nous contacter à l'adresse suivante : **communication.rcre@humania.ca**

Le comité de retraite RCRE d'Humania Assurance Inc.

⁵ Règlement intérieur,